

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
MODALITÉS DE SÉLECTION
Équipe de France Junior – Natation Artistique
Saison 2026–2027

Les présentes modalités spécifiques complètent les Dispositions générales aux modalités de sélection des Équipes de France de Natation Artistique 2026–2028. Elles précisent les règles propres au collectif Junior, le calendrier prévisionnel ainsi que les étapes du processus de sélection.

I – CADRE DU PROJET JUNIOR

1. Le projet Junior

Le parcours de sélection Junior s'inscrit dans une logique progressive d'identification, d'évaluation et de préparation du collectif national. Les différentes étapes s'appuient sur des regroupements spécifiques de sélection. Les performances de la saison 2025–2026 et de la saison en cours peuvent être prises en compte.

2. Athlètes concernés et accès au processus

Cette sélection est ouverte à tout athlète répondant aux critères de la catégorie d'âge concernée pour la saison 2026–2027, dans les conditions prévues par les Dispositions générales :

- les athlètes féminines nées en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 ;
- les athlètes masculins nés en 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

3. Dispositions spécifiques au collectif Junior

Compte tenu du calendrier, les athlètes de la catégorie Jeune qui seront retenus en sélection pour l'Équipe de France Junior ne seront pas en mesure de participer aux Championnats de France Jeune d'été.

Les athlètes engagés dans le processus de sélection de l'Équipe de France Junior doivent s'inscrire dans le dispositif national de suivi des athlètes juniors. Ils sont amenés à poursuivre un calendrier de tests et d'axes de travail diffusés aux entraîneurs sur trois temps forts de la saison : novembre, février et juin.

Les athlètes de catégorie Junior intégrés au collectif d'entraînement Senior du CNE/INSEP peuvent être intégrés directement à la sélection pour les Championnats d'Europe Juniors, sans être soumis à l'ensemble des étapes intermédiaires du processus de sélection Junior, lorsque leur programmation Senior et la compatibilité des calendriers le permettent. Leur participation aux différentes épreuves est déterminée par la Direction Technique Nationale au regard de leur programme Senior, de la compatibilité des calendriers, des opportunités sportives et des besoins du collectif Junior. Ils peuvent ainsi être engagés sur des épreuves individuelles, de duo et/ou collectives. Ces athlètes ne sont pas comptabilisés dans les effectifs maximaux fixés pour les étapes intermédiaires du processus de sélection Junior. Dans cette hypothèse, la sélection retenue pour les Championnats d'Europe Juniors peut comprendre jusqu'à 15 athlètes au total.

4. Principes et éléments d'évaluation propres au collectif Junior

En complément des éléments d'appréciation définis dans les Dispositions générales, les évaluations réalisées au cours du processus de sélection Junior peuvent notamment porter sur :

- les qualités techniques et physiques : précision des positions, extension, hauteur, stabilité, souplesse, techniques de propulsion, endurance et qualité d'exécution ;
- les qualités collectives : synchronisation avec la musique et entre athlètes, respect des formations et capacités relatives aux différents postes de portés ;
- les qualités cognitives : vitesse d'apprentissage, mémorisation et capacité d'adaptation ;
- les qualités artistiques : interprétation musicale, qualité de présentation et créativité ;
- pour les épreuves collectives et de duo, l'harmonisation technique et artistique entre les athlètes.

Ces éléments sont appréciés en fonction de l'épreuve, de l'étape de sélection et des objectifs de performance du collectif.

II – CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2026–2027

Le calendrier présenté ci-dessous est prévisionnel et peut évoluer en fonction des calendriers national et international.

1. Calendrier sportif - prévisionnel

Échéance	Dates	Lieu
Journées d'Automne 2026	Avant / jusqu'au 23 novembre 2026	Résultats transmis pour la pré-sélection
ASWS Paris	26 au 28 mars 2027	Paris – France
Championnats d'Europe Juniors	26 au 30 mai 2027	Athènes – Grèce

2. Calendrier des regroupements et stages - prévisionnel

Période / dates	Objet / lieu
23 novembre 2026	Pré-sélection à distance – 20 athlètes au maximum pour l'étape 1
13 au 16 décembre 2026	Regroupement sélectif Junior – Montceau-les-Mines puis Aix-en-Provence – étape 1
24 au 27 janvier 2027	Regroupement sélectif Junior – INSEP – étape 2
20 au 24 février 2027	Regroupement sélectif Junior – Aix-en-Provence – étape 3
20 au 25 mars 2027	Stage préparatoire ASWS Paris – Aix-en-Provence puis INSEP
26 au 30 avril 2027	Regroupement sélectif Junior – Aix-en-Provence – étape 4
10 au 13 mai 2027	Regroupement sélectif Junior – Aix-en-Provence – étape 5, si elle est organisée
16 au 22 mai 2027	Stage de préparation terminale – lieu à confirmer

III – ÉTAPES DU PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Sélection préalable

Une phase de pré-sélection est organisée afin de déterminer les athlètes retenus pour participer au stage sélectif du mois de décembre 2026.

Cette première étape du processus de sélection est organisée au sein de chaque structure. Il appartient aux entraîneurs de procéder, en amont, à une sélection interne des athlètes qu'ils estiment en capacité de prétendre à une sélection en Équipe de France Junior. Cette appréciation s'appuie sur les principes et éléments d'évaluation propres au collectif Junior définis au I.4, ainsi que sur le parcours sportif de l'athlète, son expérience et les résultats obtenus au cours de la saison 2026.

À l'issue de cette sélection interne, chaque club peut présenter les athlètes de sa structure dont le niveau est susceptible de répondre aux exigences d'une sélection en Équipe de France Junior.

Modalités d'évaluation

Pour chaque athlète présenté, l'entraîneur transmet une vidéo de l'épreuve d'Équipe Technique de son club, réalisée sous la forme d'un parcours individuel, ainsi que les résultats obtenus lors des Journées d'Automne 2026.

Le contenu de l'évaluation est directement lié aux exigences des programmes présentés lors des différentes échéances internationales. Pour les athlètes évoluant au sein des CNAHN, l'évaluation par vidéo peut, le cas échéant, être remplacée ou complétée par une observation réalisée directement au sein de la structure par les cadres techniques en charge de la sélection.

L'analyse de la pré-sélection vise à identifier les athlètes dont le niveau et le profil permettent la poursuite du processus au regard des exigences attendues à cette étape.

2. Sélection Équipe

La sélection Équipe concerne les épreuves collectives inscrites au programme international Junior.

1re étape – 13 au 16 décembre 2026, stage de sélection – Montceau-les-Mines puis Aix-en-Provence — Évaluations individuelles et collectives sur les supports chorégraphiques retenus ; des mises en situation individuelles peuvent compléter l'évaluation. À l'issue de l'étape : sélection de 16 athlètes au maximum pour la 2e étape.

2e étape – 24 au 27 janvier 2027, regroupement sélectif – INSEP — Évaluations individuelles et collectives sur les supports chorégraphiques retenus ; des mises en situation individuelles peuvent compléter l'évaluation. À l'issue de l'étape : sélection de 14 athlètes au maximum pour la 3e étape.

3e étape – 20 au 24 février 2027, regroupement sélectif – Aix-en-Provence — Évaluations individuelles et collectives sur les supports chorégraphiques retenus ; des mises en situation individuelles peuvent compléter l'évaluation. À l'issue de l'étape : sélection de 14 athlètes au maximum pour la 4e étape et sélection d'un collectif de 12 athlètes au maximum pour l'ASWS Paris.

4e étape – 26 au 30 avril 2027, regroupement sélectif – Aix-en-Provence — Évaluations individuelles et collectives sur les supports chorégraphiques retenus ; des mises en situation individuelles peuvent compléter l'évaluation. À l'issue de cette étape, jusqu'à 14 athlètes peuvent être retenus pour poursuivre le processus jusqu'à l'étape 5, sous réserve que le calendrier international et les dates limites d'engagement fixées par European Aquatics le permettent. Lorsque ces contraintes ne permettent pas l'organisation de cette dernière étape dans les conditions prévues, la sélection du collectif pour les Championnats d'Europe Juniors peut être arrêtée à l'issue de l'étape 4.

5e étape – 10 au 13 mai 2027, regroupement sélectif – Aix-en-Provence — Si les dates d'engagement d'European Aquatics le permettent, une dernière étape de sélection est mise en place afin de finaliser la sélection du collectif représentant la France aux Championnats d'Europe Juniors. Évaluations individuelles et collectives sur les supports chorégraphiques retenus ; des mises en situation individuelles peuvent compléter l'évaluation. À l'issue de l'étape : sélection de 12 athlètes au maximum pour les Championnats d'Europe Juniors.

3. Sélection des solos et des duos

Pour les épreuves de duo féminin, duo mixte, solo féminin et solo masculin, les candidatures doivent être déposées au plus tard le 14 décembre 2026, conformément aux Dispositions générales.

À l'issue de la période de candidature et après examen des candidatures conformément aux Dispositions générales, la Direction Technique Nationale définit, en fonction du nombre de candidatures retenues, des besoins d'évaluation liés aux épreuves concernées et de la programmation sportive, les étapes nécessaires à la sélection. Le processus peut notamment s'appuyer sur une ou plusieurs des étapes suivantes :

- le regroupement du 24 au 27 janvier 2027 à l'INSEP ;
- le regroupement du 20 au 24 février 2027 à Aix-en-Provence ;
- l'ASWS Paris du 26 au 28 mars 2027.

L'organisation précise des étapes d'évaluation est portée à la connaissance des athlètes concernés avant leur mise en œuvre, dans le respect des présentes modalités.

La sélection est arrêtée au regard des évaluations réalisées au cours du processus et des objectifs de performance de l'échéance concernée.